

Plus de professeurs au collégial?

## La Cour d'appel ou la Cour suprême en jugeront.

La convention collective des enseignants de niveau collégial prévoit une garantie nationale visant à maintenir la tâche à la lourdeur qu'elle avait au début des années '90. La forme de cette garantie a changé dans le temps (garantie du nombre d'enseignants pour une clientèle donnée ou d'autres paramètres) mais est toujours restée dans les conventions ou décrets régissant lesdites conditions de travail.

Or, suite à la modification de la date d'abandon décrétée lors de la modification du RREC, les enseignants d'Ahuntsic, représentés par leur syndicat, ont vu dans cette décision, une dérogation à la garantie en question et ont logé grief. La décision de l'arbitre leur a donné raison.

Un grand nombre de griefs avaient aussi été déposés dans le réseau. Considérant la lourdeur de la preuve à faire, dans chacun de ces cas, la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ) avait d'abord plaidé le grief du Syndicat des enseignants du Collège Ahuntsic. Faute de pouvoir lui donner une portée nationale, elle a plaidé par la suite celui du Syndicat des enseignants du Collège Édouard-Montpetit, grief également gagné.

La non-reconnaissance des garanties a eu des conséquences directes sur le nombre des effectifs qui servent au calcul des ressources enseignantes, entraînant une baisse des allocations consenties aux Collèges selon les décisions rendues à date.

Portée devant la Cour supérieure, cette décision relative au nombre minimum de professeurs nécessaires pour accomplir la tâche enseignante dans les collèges a été maintenue; les suites de ce jugement restent à confirmer, le ministère de l'Éducation, des loisirs et du sport et le Collège Édouard-Montpetit ayant demandé l'autorisation d'en appeler de la décision de la Cour supérieure. Ce processus requiert généralement plusieurs années avant d'en connaître le dénouement.

Selon des évaluations raisonnables, la réduction du nombre de personnes enseignantes, depuis 1992, dans l'ensemble du réseau des cégeps représenterait plus d'une centaine de professeurs par année.

## Profession enseignante, des ressources en vue?

Comme indiqué dans un SPECA HEBDO précédent, nous devrions être à l'étude du document « Enseigner au collégial... Portrait de la profession », issu d'un comité paritaire constitué de la partie patronale nationale, le CPNC, et des trois fédérations syndicales, la FNEEQ/CSN, la FAC et la FEC/CSQ. D'ailleurs tous les syndicats du collégial font de même. L'objectif est de s'assurer que ce document décrit correctement tous les aspects de notre tâche. Le comité paritaire se réunira dès la mi-décembre pour produire la version finale du document.

Nous comptons l'utiliser à court terme afin de s'assurer que le gouvernement reconnaisse que notre tâche s'est alourdie depuis la réforme de 1993 et qu'il ajoute des ressources à l'enseignement (volet 1 de notre tâche). La FNEEQ s'attend à ce que le gouvernement fédéral annonce bientôt une augmentation de ses transferts de l'ordre de 200M\$ pour l'enseignement supérieur. Environ 80M\$ devraient se retrouver dans les cégeps. Il serait normal qu'une partie de ce réinvestissement se retrouve sous forme de ressources enseignantes pour aider directement les étudiants. Comme les orientations budgétaires se prennent en début d'année, le temps nous presse. Une réunion de tous les syndicats du collégial s'organise au mois de janvier afin de faire pression en ce sens.

Ce document doit nous permettre de mieux comprendre comment l'enseignement se vit au quotidien dans plusieurs disciplines ainsi qu'à la coordination de départements ou de comités de programme, là où ils sont institutionnalisés. Si vous avez des commentaires, n'hésitez pas à nous en faire part d'ici à la fin du mois de novembre. Nous les colligerons et les ferons parvenir à la FNEEQ.

Source : *La Dépêche, Journal du syndicat des professeurs et professeurs du Collège Édouard-Montpetit*

## ... SOMMAIRE ...

- Les cégeps, 40 ans plus tard ..... 2
- La bataille de la santé (Volet 1) ..... 3
- Un dossier important, les PPP et services publics :... ..... 4

Les cégeps, 40 ans plus tard

## Un plaidoyer toujours favorable

Source : *La Dépêche, Journal du syndicat des professeures et professeurs du Collège Édouard-Montpetit*

Au début des années 60, à peine 7% des jeunes québécois accédaient à l'enseignement supérieur. Aujourd'hui, c'est près de 60%. Au début des années 60, il y avait 22811 garçons inscrits dans les collèges classiques et seulement 4913 filles. Elles sont aujourd'hui majoritaires au cégep et à l'université. Les recommandations du rapport Parent convergèrent vers la décision politique de créer les cégeps, annoncée à l'automne 1966, l'urgence d'un rattrapage scolaire au Québec étant devenue flagrante.

### La démocratisation de l'enseignement

En l'espace de deux ans, des établissements privés, longtemps réservés à une élite, furent rendus publics, pour que se constitue le plus important réseau d'enseignement supérieur uniformisé qui n'ait jamais existé. Déjà en 1971-1972, quarante-trois cégeps accueillait 75 680 étudiants et étudiantes<sup>1</sup>. L'accessibilité à des études supérieures pour toutes les strates de la population a indéniablement permis de hausser le taux de scolarisation de la société québécoise. À l'interne, l'emprise bien ancrée des religieux a cédé le pas, dès les débuts, au syndicalisme des assemblées de professeurs, moyen privilégié de représentation et d'expression des préoccupations de nature pédagogique des enseignants. La profession enseignante, faisant figure jusque là de sous-alimentée en termes de rémunération, put obtenir au travers des négociations des premières conventions collectives la valorisation qui lui était due, tant au niveau des conditions de travail que du salaire.

### Un témoin des époques

Dès les débuts, les revendications étudiantes firent écho aux manifestations de mai 68 en France, et ponctuèrent périodiquement l'activité des collèges. La protection de l'environnement vint plus tard. La sensibilisation à l'effort collectif exigé pour sauver la planète n'était pas la préoccupation des années 70 où il n'était pas rare qu'un professeur fume d'une main et blanchisse de craie son tableau vert de l'autre. L'avènement de l'ordinateur et d'Internet, la recherche de principes d'enseignement qui puissent coller de plus près à la réalité du marché du travail (à l'origine de l'approche par compétences), l'émergence d'une société plus axée sur les loisirs, la place de plus en plus accentuée du travail rémunéré dans les priorités de l'étudiant, l'ouverture aux ethnies, le questionnement concernant la difficulté accrue des garçons à réussir leurs études, sont d'autres manifestations qui ont contribué à une évolution dynamique du milieu d'étude et de vie. Problématiques de société? Vivement une réflexion sur le statut d'étudiant, de suggérer entre autres Louise Corriveau,

professeur et sociologue. « Les cégeps doivent hurler haut et fort l'importance de la culture. On ne peut pas juste faire des consommateurs », affirme-t-elle à juste titre.

### Une passerelle unique en son genre

Au-delà des connaissances essentielles qui y sont acquises, le cégep est aussi un lieu important de transition. Au sortir du secondaire, l'étudiant s'y retrouve plongé dans un bouillon de culture, un espace riche où apprendre sur le monde et apprendre sur soi, pour donner une dimension à sa vie d'adulte. Par l'environnement de ses professeurs, depuis 40 ans l'étudiant profite d'un accompagnement privilégié, s'inspire de modèles, classiques ou marginaux. Il acquiert des façons différentes de réfléchir, de structurer sa pensée comme individu capable de libre arbitre, de se donner des stratégies de résolution de problèmes, qui se veulent transposables à échelle humaine dans le quotidien, qu'on parle de mathématiques, de philosophie, d'histoire ou d'éducation physique. Elle est tout à fait propre à l'ordre collégial québécois, cette passerelle privilégiée d'exploration, de socialisation et de développement personnel, un temps nécessaire pour acquérir de la maturité. Incluant le droit de se tromper...! Le droit de changer d'orientation sans que cela porte à conséquence de façon irréversible.

De tout temps, les cégeps ont été un baromètre de l'activité sociale, économique et politique au Québec. Remis en question à quelques reprises, assujettis aux changements de gouvernements, ils ont tout de même démontré leur efficacité à produire des individus qualifiés dans toutes les sphères de l'activité professionnelle québécoise. Cependant, que l'ordre collégial soit pris en serres entre le secondaire et l'université amène son lot d'inquiétudes. L'exploit réalisé depuis 40 ans d'être un intermédiaire efficace entre l'un et l'autre va-t-il continuer d'être possible à partir de 2010, année où la première cohorte de « réformés » nous parviendra? Des dossiers scolaires disparates et de niveau généralement plus faible sont craints, rendant ardu le devoir de livrer nos étudiants « top shape » sur le seuil de l'université. Serions-nous à une nouvelle croisée des chemins, question « rattrapage scolaire »?

Lorraine Baribeau

<sup>1</sup> Les informations chiffrées ont été tirées du *Carnet collégial fneeq*, édition spéciale automne 2007.

## La bataille de la santé (Volet 1)

Source : *La Dépêche, Journal du syndicat des professeures et professeurs du Collège Édouard-Montpetit*

Depuis septembre, la CSN mène une campagne pour « informer, alerter et faire comprendre les enjeux réels liés à l'offensive actuelle en faveur d'une plus grande place du privé dans le système de santé public ». La centrale exige un débat ouvert et large sur cet enjeu et entend proposer des solutions concrètes pour améliorer l'accès aux soins dans un réseau également accessible à tous. Plus récemment, le 5 novembre, la FTQ se joignait à la CSN, lors d'une conférence de presse commune, pour affirmer qu'elle poursuivait les mêmes objectifs.

Cette campagne syndicale, autour de laquelle se coalisent plusieurs groupes communautaires et le parti Québec Solidaire, se déploie au moment où surviennent toute une série d'événements qui sèment beaucoup d'inquiétude pour le maintien intégral de notre système public de santé.

### Un grand nombre de lobbies

D'abord, on constate l'apparition d'un grand nombre de lobbies de toutes sortes qui prônent une plus grande participation du secteur privé dans la prestation des soins de santé et dont les pressions sur le gouvernement échappent à tout débat public. Au début de novembre, se tenait à Saint-Sauveur la réunion du World Health Executive Forum, surnommé le Davos de la santé. Des leaders de 15 pays qui sont en faveur d'une plus grande participation du privé dans la santé y étaient réunis. À huis clos évidemment. À huis clos aussi, se déroulait au même moment le Sommet du Collège des médecins du Québec. La place du secteur privé y était aussi au cœur des discussions. En guise d'ouverture, le Collège avait invité un certain Dr Hildebran à s'adresser aux participants. C'est ce même médecin qui, il y a quelques années, invitait des patients québécois à suivre leur traitement de radiothérapie à son hôpital privé de Plattsburgh!

### Le « père de l'assurance maladie »

À la fin mai, en lieu et place du débat et de la consultation publics auxquels tous s'attendaient, le gouvernement Charest a constitué un groupe de travail restreint pour réfléchir au financement du système de santé. Il a choisi comme président Claude Castonguay.\* Ce dernier, actuaire-conseiller pendant plusieurs années auprès de nombreuses compagnies d'assurance, a été président des conseils de l'Impériale et de la Laurentienne. Il proposait en 2006 l'instauration d'un ticket modérateur. Dans un document préparé récemment pour le groupe CIRANO, il se prononce pour une plus grande place du secteur privé dans le domaine de la santé. Le comité Castonguay doit remettre son rapport en décembre.

### Des « initiatives »

En plus de ces multiples pressions, on voit apparaître toutes sortes d'« initiatives » qui poussent en marge du réseau public. « Les pratiques où le patient doit payer de sa poche semblent se multiplier » affirme Marie-Claude Prémont de la faculté de droit de l'Université McGill. (La Presse, Jeudi, 25 octobre). On se rappelle qu'en décembre 2006, en réponse au jugement de la Cour Suprême sur l'affaire Chaoulli, le gouvernement libéral faisait adopter la loi 33. Celle-ci permet dorénavant le recours à l'assurance privée à l'occasion de chirurgies pour les cataractes et celles de remplacement de la hanche et du genou. Le ministre Couillard affirmait à l'époque que cette loi maintenait néanmoins l'interdiction faite aux médecins de travailler à la fois dans le secteur privé et public. Aujourd'hui, rien n'est moins sûr. C'est le flou total.

Mentionnons en quelques unes de ces « initiatives ». Il y a d'abord la clinique Elite. Le nom dit tout! Celle-ci promet à ses patients que, pour une somme de \$ 400 à \$700, ils pourront rencontrer plus vite un médecin de famille. Curieux! N'y a-t-il pas une pénurie de ces médecins? Récemment, la RAMQ semonçait les cliniques Optima de Laval et Rockland Md de Montréal pour des pratiques de surfacturation. C'est justement avec cette clinique Rockland que l'Hôpital Sacré-Cœur a conclu une entente pour y transférer 1 300 chirurgies d'un jour par année. Comme presque tous les hôpitaux, l'Hôpital Sacré-Cœur est sous-utilisé, principalement à cause d'un manque de personnel! Avec ce transfert, ce sont des infirmières et des médecins qui seront soustraits du réseau public. Comment peut-il en être autrement?

Dans un bulletin spécial, produit à l'occasion de sa campagne publique, la CSN affirme : « On ne le dira jamais assez : on ne règlera pas les problèmes d'accès aux soins en transférant les infirmières et les médecins du public vers le privé. La privatisation ne multiplie pas les personnels. Au contraire, elle dégarnit le système public ». « Le gouvernement du Québec doit tenir un véritable débat public, puisque le financement du système de santé représente un enjeu de société fondamentale »

Nous reviendrons dans un prochain article sur les solutions précises proposées par les centrales, notamment la CSN, au problème de financement et d'organisation du système de santé public.

Louis Simard

\* à qui René Lévesque disait en 1978 « Je n'ai aucune leçon à recevoir des professeurs du milieu des affaires! » (Cité par C. Castonguay lui-même dans son ouvrage « Mémoires d'un révolutionnaire tranquille », in lautcourriel@lautjournal.info, 6 novembre 2007)

Au forum social québécois

## Un dossier important, les PPP et services publics : des leçons pour le Québec

Source : *Perspectives CSN* – Octobre 2007

Partout dans le monde, les gouvernements présentent les partenariats public privé comme la solution miracle pour sauvegarder et financer les services publics. Quelles leçons a-t-on tirées des expériences concrètes? Deux invités de la CSN, Pamela Stapleton de la Manchester Business School et Jean Dulac de la Confédération générale du travail (CGT), sont venus en discuter au Forum social québécois.

Que ce soit en France ou en Angleterre, le constat est le même : les PPP coûtent cher. En Angleterre, plus de 800 projets, qui englobent des milliards de livres sterling, sont de plus en plus remis en question par la population. En effet, pourquoi donner le mandat à de grands oligopoles privés de construire, de financer et d'entretenir des routes, des hôpitaux ou des écoles pendant 30 ans, alors que dans bien des cas, il est démontré que les gouvernements qui empruntent à de meilleurs taux arrivent à financer ces mêmes projets sur des périodes beaucoup plus courtes? Grâce à ses travaux, la professeure Pamela Stapleton a démontré qu'il aurait fallu seulement neuf ans à l'Espagne pour payer tous les grands projets de routes à péage construits en PPP ces dernières années. « Le secteur privé a toujours construit des infrastructures pour les gouvernements. Ce qui est nouveau, c'est le financement privé. Et ce financement coûte plus cher. »

Pamela Stapleton constate que les PPP posent toutes sortes de problèmes : opacité et complexité des contrats, qui prennent des années à être négociés — si bien qu'ils ne répondent plus aux besoins —, projets qui sont conçus avant tout pour être attrayants pour le privé, manque de transparence et d'imputabilité, difficulté avec les outils d'évaluation et de contrôle, transfert de risque qui coûte très cher, augmentation des coûts fixes, argent qui n'est pas au rendez-vous lorsque les travaux d'entretien débutent, généralement vers la 15<sup>e</sup> année du contrat. La liste est longue. Si au moins les PPP servaient à fournir de nouvelles technologies, mais encore là, la réalité est loin de satisfaire les attentes et l'innovation n'est pas au rendez-vous.

Jean Dulac de la CGT est tout à fait d'accord avec sa collègue britannique. « Les PPP sont un produit de la financiarisation moderne. J'aime bien les définir ainsi : PPP pour Produit pour Pays Pauvres. Parce que si on était riche, on emprunterait à coût moindre! Le secteur public paie très

cher pour un risque qui a été transféré au privé pour des raisons purement comptables. L'idée étant de sortir la dette du périmètre des comptes publics. En réalité, les PPP sont un outil macroéconomique destructeur de la richesse collective. On nous demande un acte de foi en nous faisant croire que l'entreprise privée connaît les besoins de la population pour les 30 prochaines années. C'est complètement aberrant. »

Lorsqu'on leur demande comment tirer profit de l'expérience britannique ou française alors que les PPP à la québécoise menacent, voici ce que nos invités répondent. « Vous devez continuellement remettre aux promoteurs le fardeau de la preuve. Ils doivent démontrer les avantages d'une formule PPP. Vous devez exiger de la transparence et tenir vos gouvernements responsables. Vous devez informer parce qu'en amont, il y a des employé-es démunis devant la complexité des contrats en PPP. Vous devez surtout répondre au dogme en expliquant comment vous concevez l'amélioration des services publics. »

**D**ans l'atelier **Mouvements étudiant et syndical : quelles alliances sont possibles?**, l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSE) a interpellé les chefs syndicaux, Claudette Carbonneau de la CSN, Henri Massé de la FTQ et Réjean Parent de la CSQ, afin d'obtenir un appui à une grève générale, cet automne, pour l'obtention de la gratuité scolaire. La présidente de la CSN a rappelé que les alliances entre les mouvements étudiants et syndicaux existent depuis longtemps et que les actions en faveur de la gratuité scolaire font partie des mandats de congrès de la CSN. Pour Claudette Carbonneau, il faut cependant choisir ses luttes : avant la gratuité, il faut d'abord gagner la bataille urgente du gel des droits de scolarité.

Les leaders syndicaux ont demandé à l'ASSE d'obtenir des mandats de grève en bonne et due forme et de tenter de s'entendre avec les autres associations étudiantes sur une plate-forme commune.